

**Challenge**

**FOOT LOISIR**



# CHALLENGE FOOT LOISIR

## 1/ ENGAGEMENT

Le «Challenge Foot Loisir» est organisée par la Commission compétente du District Gironde-Est et il est réservé aux équipes disputant le championnat Foot Loisir.

L'inscription **gratuite** à ce Challenge est automatique, la participation de chaque équipe est obligatoire.

## 2/ OBLIGATION DE LICENCES F.F.F.

Tous les participants au «Challenge Foot Loisir» organisé par le District Gironde-Est devront posséder obligatoirement une licence - assurance F.F.F. et seules les licences «Loisir» ou «Vétérant» sont acceptées.

## 3/ NOMBRE DE JOUEURS

Un maximum de 16 joueurs figurera sur la feuille de match, la règle du remplaçant remplacé s'appliquera à ces rencontres.

Toutes les rencontres se disputeront selon le règlement du foot à 11 sachant que les tacles sont interdits **et seront sanctionnés d'un Coup Franc Direct ou d'un Coup de Pied de Réparation avec un avertissement voir une exclusion pour le fautif.**

## 4/ DUREE DES RENCONTRES

Les rencontres ont une durée réglementaire de 2X45mn.

En cas d'égalité à l'issue de celle-ci, il est disputé deux mi-temps de prolongations réglementaires de 2X15mn. La première des 2 équipes qui marque est qualifiée selon la disposition du «but en or». Dans le cas de nouvelle égalité à l'issue de ces prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but conformément aux lois du jeu (circulaire 14-06 de juillet 2003 de la DNA).

**Pour les rencontres avec match aller/retour, ces dispositions ne s'appliquent qu'à l'issue du match retour et uniquement en cas d'égalité parfaite sur les 2 rencontres.**

## 5/ ORGANISATION DES RENCONTRES

Tout club chargé d'organiser un match du Challenge est responsable du bon déroulement de la manifestation, de la réception et de l'accueil des équipes et des officiels.

Un groupe de travail au sein de la Commission compétente, sera particulièrement chargé de préparer et de suivre l'organisation de la finale.

## 6/ COMMISSAIRE AU TERRAIN

Un commissaire au terrain dûment **licencié sera** inscrit sur la feuille de match **et** sera chargé d'assurer la police des terrains (art.129 des RG), il portera obligatoirement un brassard dans l'exercice de ses missions.

## 7/ ARBITRAGE

L'arbitrage des rencontres sera assuré par le corps arbitral du District Gironde-Est.

Les arbitres centraux seront désignés par la Commission compétente. Les frais d'arbitrage d'un montant forfaitaire de 26€ seront réglés pour moitié par les deux clubs **à l'issue du match**.

Pour la finale, les 3 arbitres officiels ne perçoivent aucune indemnité.

En cas d'absence d'officiel, les deux équipes ne pourront arguer de cette absence pour refuser de jouer la rencontre.

Faute d'arbitre officiel, la rencontre sera dirigée par un licencié de l'un des deux clubs en présence. Ce dernier sera désigné par tirage au sort conformément aux règlements en vigueur.

### Arbitre assistant bénévole

Pour ces rencontres (hormis la finale) l'assistantat est assuré par des bénévoles **dûment licenciés**. Ceux-ci se doivent de respecter les dispositions suivantes : l'arbitre du club visité devra se positionner côté banc de touche ou impérativement côté tribune s'il y en a une et devra garder le même côté durant la seconde période.

## 8/ FEUILLE DE MATCH

Il est établi pour chaque match du Challenge une feuille de match.

Cet imprimé est fourni par le District Gironde-Est avant chaque match et c'est le club recevant qui envoie l'original de la feuille de match (et l'annexe si nécessaire) au District dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre sauf cas particuliers.

L'arbitre conserve et adresse l'original de la feuille de match si et seulement si :

- Une réserve d'avant match est déposée sur la qualification d'un joueur ET que l'arbitre doit aussi retourner une pièce d'identité non officielle au District Gironde-Est (art 141 des règlements généraux alinéa 3)
- Une réserve technique est déposée.
- Le match est arrêté quelque soit le motif

## 9/ JOURS ET HEURES DES RENCONTRES

~~Les heures de rencontre sont fixées par la Commission compétente.~~

Les rencontres se joueront le vendredi soir **à 20h30** sur des installations dont l'éclairage répond aux normes du Foot Loisir (**minimum 80 lux**)

En cas de désaccord, la Commission Sportive fixera la date, l'horaire et le lieu de la rencontre.

Tout litige serait examiné par la Commission des Règlements pour décider de la suite à donner.

Le planning de début de saison précise les dates retenues pour ces compétitions.

Les matches interrompus ou remis par suite d'un cas fortuit (intempéries, obscurité, brouillard, etc ...) devront impérativement être joués avant le tour suivant.

## 10/ MODALITE DE PURGE DANS LE CHALLENGE

En cas de sanctions administratives, les dispositions des règlements généraux s'appliquent et **en plus**, les clubs se réservent le droit de prendre des sanctions en interne à l'encontre des fautifs.

## 11/ FORFAIT

En cas de forfait d'une équipe **sur une rencontre**, cette équipe sera automatiquement éliminée. **Le forfait n'entraînera pas d'amende pour l'équipe concernée.**

## 12/ RESERVES

Les réserves seront à formuler et à envoyer dans les conditions règlementaires.

## 13/ TERRAINS

En cas d'impraticabilité ou indisponibilité, l'ordre de la rencontre sera inversé, même jour, même heure, si le club recevant ne peut présenter un terrain de repli.

## 14/ TIRAGE AU SORT

Le tirage du Challenge est public, tous les clubs peuvent y participer.  
Toutes les rencontres sont issues d'un tirage au sort obligatoire.  
Toutes les rencontres se déroulent sur le terrain du club sorti en premier lors du tirage au sort.  
La Commission pourra éventuellement inverser les rencontres si besoin est.

## 15/ DEROULEMENT

Le calendrier du Challenge sera établi avant la compétition en fonction des équipes inscrites.  
La finale se déroule **en soirée** sur terrain désigné par le district.  
Les clubs peuvent poser leur candidature par courrier au siège du District au plus tard le 15 mars de la saison en cours.  
Les installations devront répondre aux normes définies pour organiser une telle manifestation.  
Le club choisi s'engage à répondre favorablement aux sollicitations de la Commission compétente.  
Le club organisateur **de la finale** bénéficiera de toutes les retombées financières émanant de son organisation.

## 16/ IMPORTANT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par le Bureau du Comité de Direction du district Gironde-Est, et seront sans appel.

\*\*\*\*\*